

**Décision n° P 2016- 79 en date du 16 DEC. 2016
modifiant la décision n° P 2015-39 du 1^{er} octobre 2015 portant
délégation de signature du président du directoire aux membres du
directoire, directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du
Grand Paris**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la Société du Grand Paris, et notamment ses articles 18 et 19 ;

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Philippe Yvin);

Vu la décision P 2016-23 du 4 mai 2016 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° P 2015-39 du 1^{er} octobre 2015 modifiée portant délégation de signature du président du directoire aux membres du directoire, directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du Grand Paris ;

décide :

Article 1^{er}

La décision du 1er octobre 2015 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit.

I – Le troisième alinéa de l'article 1^{er} est ainsi rédigé :

- M. Serge DUPONT, directeur industrie et achats, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Martine FALCONE, directrice adjointe, pour la signature, au nom du président du directoire, des actes relatifs à la passation des marchés et accords-cadres, quel que soit le montant du marché ou de l'accord-cadre auquel ces actes se rapportent, à l'exception de la signature de la décision d'attribution, et pour la signature de tout marché ou accord-cadre d'un montant inférieur à 2 millions d'euros HT;

II - Il est ajouté, après l'article 3, un article 3-1 ainsi rédigé :

« Article 3-1

Certification du service fait

Délégation est donnée aux personnes dont l'identification figure dans le tableau 2 de l'article 12, dans la limite de leurs attributions, pour signer au nom du président du directoire la certification du service fait dont le montant est inférieur à 2 millions d'euros hors-taxes »

III - Le point 13 de l'article 6 est ainsi rédigé :

« 13. toute convention de pénétration dans une propriété privée, toute convention d'occupation temporaire du domaine privé d'une personne publique ou d'une personne privée et toute convention d'occupation temporaire du domaine public. »

VI - Les premier et deuxième alinéas de l'article 9 sont ainsi rédigés :

« Délégation est donnée à Mme Carole LEROY-LELEU, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du directoire et dans la limite de ses attributions, tous actes et engagements relatifs :

1. A la gestion administrative des personnels, à l'exception des contrats de travail et des conventions de mise à disposition de personnel, aux avenants à ces mêmes contrats, à l'exception de ceux ayant un impact sur la rémunération, à la gestion administrative de la paye, ainsi qu'à la certification du service fait de la paye, des charges et des cotisations sociales ; »

V - L'article 10 est ainsi rédigé :

« Délégation est donnée à Mme Catherine BARROT-PÉRENET et à M. Bernard CATHELAIN, membres du directoire, pour la signature des décisions d'engagement, dans la limite d'un montant de 2 millions d'euros H.T., de certification du service fait des dépenses en toute matière, ainsi que pour la signature des ordres de mission et des actes relatifs aux remboursements de frais. »

VI - L'article 12 est ainsi rédigé :

« Article 12

La liste des titulaires des délégations de signature mentionnées ci-dessus est fixée ainsi qu'il suit.

Tableau 1

M. Jean-Baptiste DEBUIRE, responsable achats
M. Benoit DUBOST, responsable achats
M. Dominique LEGRAND, responsable achats
Mme Séverine MARTINAT, responsable achats
Mme Selma MOULOUD, responsable achats
M. Jérémy RENTEUX, responsable achats

Mme Maude STAADAL, responsable achats

Tableau 2

Mme Catherine BARBÉ, directrice des partenariats stratégiques
M. Pierre-Emmanuel BECHERAND, responsable de la culture et de la création
M. Jean-Vincent BONIFAS, chargé des relations avec le STIF et le GI RATP
M. Jean-Pierre BOUCHUT, directeur juridique et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Thierry AMSELEK directeur juridique adjoint
Mme Odile CHAMUSSY, directrice de la communication
M. Gérard CHÉREL, directeur du programme
M. Marc DEMOUVEAU, responsable de l'unité des systèmes d'information et de la qualité
M. Jean-Paul DAUFES, directeur des affaires générales et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Lionel CAILLEUX ou M. Karim AMAZIT
Mme Sandrine de LAHONDES, adjointe au directeur du programme
M. Xavier DUCLAIROIR, directeur de projet de la ligne 15 ouest et de la ligne 17, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Florence COQUAND, directrice de projet adjointe ou MM. Olivier ROUQUETTE ou Jérôme CALLAND, directeurs de projet adjoints
M. Antoine DUPIN, directeur des relations territoriales et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Nadir BENTOUTA, directeur des relations territoriales, M. Christian GARCIA, directeur des relations territoriales ou Mme Isabelle RIVIÈRE, directrice des relations territoriales
M. Serge DUPONT, directeur industrie et achats et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Martine FALCONE, directrice adjointe
M. Vianney ELZIÈRE, directeur de projet de la ligne 18 et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Laurent DESCOTTES, adjoint au directeur de projet
M. Thierry HUYGHUES-BEAUFOND, responsable de l'unité infrastructure et méthodes constructives
M. Grégoire KOENIG, directeur de cabinet
M. Benoit LABAT, directeur de la valorisation du patrimoine et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Ioannis VALOUGEORGIS, directeur adjoint
M. Guillaume LAMY, directeur du contrôle interne et du management des risques
Mme Régine LE MOUËL, adjointe au directeur du programme
Mme Carole LEROY-LELEU, directrice des ressources humaines
M. François NOURRIT, directeur de projet de la ligne 15 Est et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Julien BECCHERLÉ, directeur de projet adjoint
M. Julien PEYRON, responsable de l'unité espaces publics et intermodalité
M. Gilles PINDAT, directeur de projet de la ligne 16 et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Alain TRUPHÉMUS, directeur de projet adjoint
M. Umberto PISU, responsable de l'unité systèmes et sécurité
M. Guillaume PONS, directeur de projet de la ligne 15 Sud et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, MM. Jean-Philippe HUET, Laurent

TOSELLO ou Pascal VANEL, directeurs de projet adjoints
M. Jean-Claude PRAGER, directeur des études économiques
M. Julien SENÈZE, directeur des finances
M. Joël SOLARD, responsable de l'unité sites de maintenance
M. John TANGUY, responsable de l'innovation
Mme Valérie VERNET, responsable de l'unité gares
M. Frédéric WILLEMEN, directeur de l'ingénierie environnementale
M. Guillaume ZWANG, responsable des relations avec les opérateurs ferroviaires, chargé des contrats passés avec la RATP pour la ligne 14 sud

Tableau 3

M. Gérard CHÉREL, directeur du programme
M. Xavier DUCLAIROIR, directeur de projet de la ligne 15 ouest et de la ligne 17
M. Vianney ELZIÈRE, directeur de projet de la ligne 18
M. François NOURRIT, directeur de projet de la ligne 15 Est
M. Gilles PINDAT, directeur de projet de la ligne 16
M. Guillaume PONS, directeur de projet de la ligne 15 Sud

Tableau 4

M. Gérard CHÉREL, directeur du programme, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Sandrine de LAHONDES, adjointe au directeur de programme ou Mme Régine LE MOUËL, adjointe au directeur de programme
M. Xavier DUCLAIROIR, directeur de projet de la ligne 15 ouest et de la ligne 17, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Florence COQUAND, directrice de projet adjointe ou MM. Olivier ROUQUETTE ou Jérôme CALLAND, directeurs de projet adjoints
M. Vianney ELZIÈRE, directeur de projet de la ligne 18, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Laurent DESCOTTES, adjoint à la directrice de projet
M. Thierry HUYGHUES-BEAUFOND, responsable de l'unité infrastructure et méthodes constructives
M. François NOURRIT, directeur de projet de la ligne 15 Est et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Julien BECCHERLÉ, directeur de projet adjoint
M. Gilles PINDAT, directeur de projet de la ligne 16, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Alain TRUPHÉMUS, directeur de projet adjoint
M. Guillaume PONS, directeur de projet de la ligne 15 Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, MM. Jean-Philippe HUET, Laurent TOSELLO ou Pascal VANEL, directeurs de projet adjoints

Tableau 5

M. Gérard CHÉREL, directeur du programme, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mmes Sandrine de LAHONDES ou Mme Régine LE MOUËL, adjointes au directeur de programme
M. Xavier DUCLAIROIR, directeur de projet de la ligne 15 ouest et de la ligne

17, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Florence COQUAND, directrice de projet adjointe ou MM. Olivier ROUQUETTE ou Jérôme CALLAND, directeurs de projet adjoints
M. Vianney ELZIÈRE, directeur de projet de la ligne 18, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Laurent DESCOTTES, adjoint au directeur de projet
M. Thierry HUYGHUES-BEAUFOND, responsable de l'unité infrastructure et méthodes constructives
M. François NOURRIT, directeur de projet de la ligne 15 Est et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Julien BECCHERLÉ, directeur de projet adjoint
M. Gilles PINDAT, directeur de projet de la ligne 16, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Alain TRUPHEMUS, directeur de projet adjoint
M. Umberto PISU, responsable de l'unité systèmes et sécurité
M. Guillaume PONS, directeur de projet de la ligne 15 Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, MM. Jean-Philippe HUET, Laurent TOSELLO ou Pascal VANEL, directeurs de projet adjoints

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint-Denis, le 16 DEC. 2016



Philippe YVIN